

N° 26/22

**Territoire de Belfort
Rougemont-le-Château**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 8
Votants : 12

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 11 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt deux, le onze avril, le Conseil Municipal de la Commune de Rougemont-le-Château étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Maire.

Etaient présents : Michel BARBIER – Nathalie CASTELEIN – Jean-Michel DONZÉ – Séverine MOREL – Francine PIERRE – Rachel RIZZON – François SORET – Didier VALLVERDU.

Etaient absents excusés : Christiane BOSSEZ – Éric DUCROZ procuration à Michel BARBIER – Sophie GUERITAINE procuration à Nathalie CASTELEIN – William HAMICHE procuration à François SORET – Patrick MIESCH procuration à Didier VALLVERDU – Caroline SCHWEITZER procuration à Rachel RIZZON – Nicolas VOILAND procuration à Rachel RIZZON.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal, placé sous la présidence de François SORET, Maire-Adjoint, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	807 295.34 €
Recettes	914 998.95 €
Excédent reporté de 2020	404 800.48 €
	1 319 799.43 €
Excédent réel de l'exercice 2021	107 703.61 €
Excédent cumulé 2021	512 504.09 €

Section d'Investissement

Dépenses	239 039.07 €
Déficit 2020	50 405.68 €
Restes à réaliser	<u>56 611.09 €</u>
	346 055.84 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE

Recettes

367 596.54 €

Restes à réaliser

38 119.38 €

405 715.92 €

Excédent réel de l'exercice 2021

128 557.47 €

Excédent cumulé 2021

59 660.08 €

Le Maire,



Didier VALLVERDU

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE



COMPTE ADMINISTRATIF 2021

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du compte administratif 2021 de la commune.

1. Les chiffres clés du compte administratif :

Section de fonctionnement

Dépenses	807 295.34 €
Recettes	914 998.95 €
Excédent reporté de 2020	404 800.48 €
Total recettes	1 319 799.43 €
Excédent réel de l'exercice 2021	107 703.61 €
Excédent cumulé 2021	512 504.09 €

Section d'investissement :

Dépenses	239 039.07 €
Déficit 2020	50 405.68 €
Restes à réaliser	56 611.09 €
Total dépenses	346 055.84 €
Recettes	367 596.54 €
Restes à réaliser	38 119.38 €
Total recettes	405 715.92 €
Excédent réel de l'exercice 2021	128 557.47 €
Excédent cumulé 2021	59 660.08 €

2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

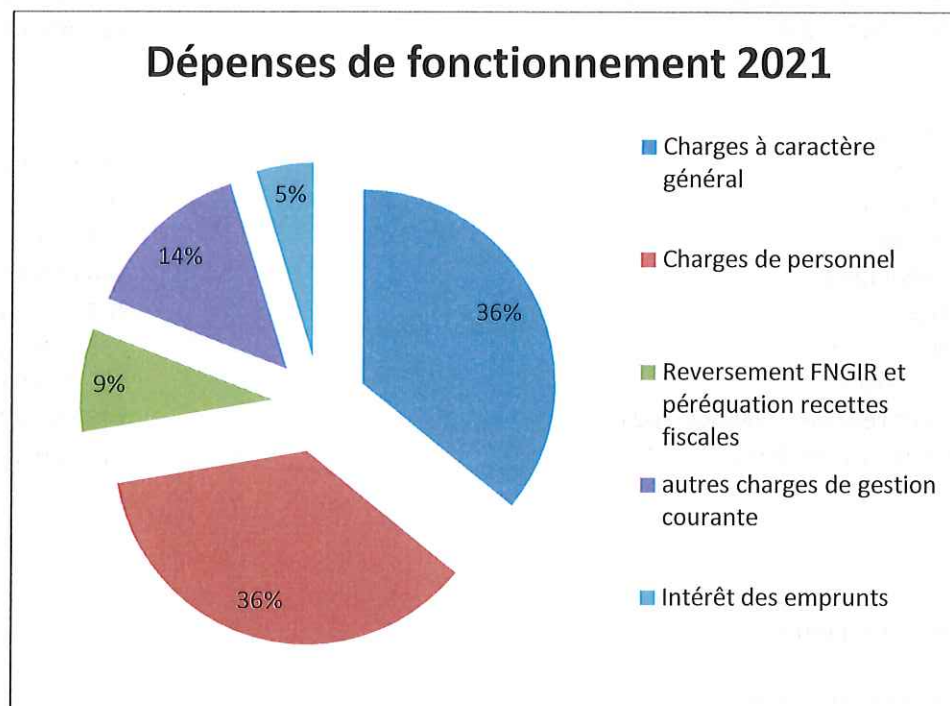
Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 807 295.34 € (804 628.39 € en 2020)

Elles sont composées notamment par :

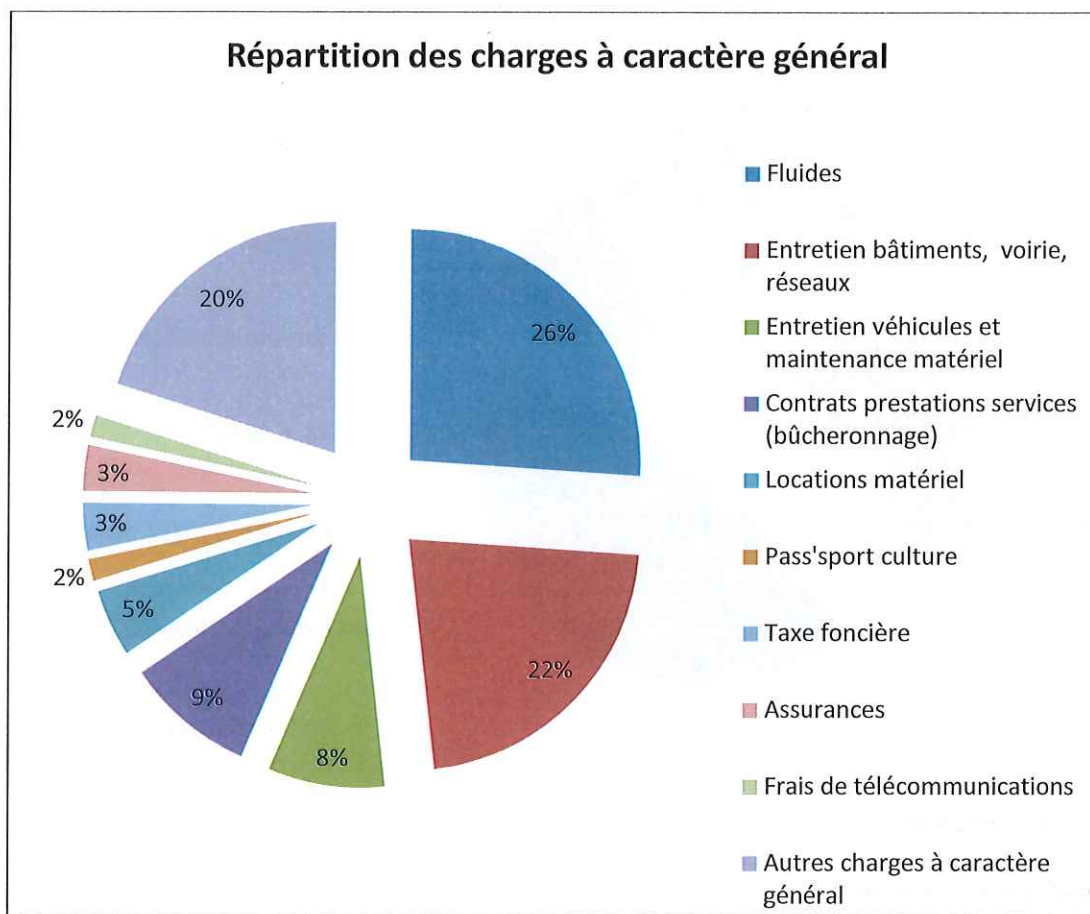
- Des charges à caractère général 282 988.84 € (contre 286 452.76 € en 2020), consacrées en grande partie à l'entretien et au fonctionnement des bâtiments et des services. Elles comprennent également la participation

au pass'sport culture (4310 €). Des dépenses d'entretien importantes ont été réalisées en 2021 : engazonnement du terrain de football (4860 €), réfection de la clôture (10 173.60 €), remplacement d'un poteau incendie rue de Saint Nicolas (3717.92 €) et remplacement d'un surpresseur au lotissement de la Clairière Saint André (10 173.60 €). La prestation de déneigement s'est élevée à 16 841.20 € en 2021.

- Des charges de personnel : 288 869.07 € (+ 1.7 % par rapport à 2020 : 283 819.11 €). Du personnel extérieur a été recruté par le biais du service de remplacement, pour pallier l'absence du personnel titulaire (15 291.99 €). De plus, la participation au CNAS (1696 €) est depuis 2021 imputée au chapitre 12. Elle intégrait les charges à caractère général sur les précédents exercices. Finalement, la prime annuelle du personnel communal a été augmentée.
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales 32 675 € (31 785 € en 2020),
- Un versement de 35 296.21 € correspondant à l'attribution de compensation due à la Communauté de Communes des Vosges du Sud et comprenant notamment la participation au contingent incendie.
- Les autres frais de gestion courante 113 257.03€ (-3.6 % par rapport à 2020 : 117 512 €) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes 72 487.07 € (64 404.33 € en 2020), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (19 256.64 €), au syndicat de la fourrière (1389.42 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (1939.95€), les subventions versées aux associations (11 950 €).
- Les charges d'emprunt : 37 833.55 € (38 821.47 € en 2020).
- Les charges exceptionnelles correspondant à l'annulation des loyers du Cheval Blanc et du Train des Saveurs en raison de la crise sanitaire (2 938.07€)



Les opérations d'ordre s'élèvent à 13 398.15 €. Elles concernent les dotations d'amortissement.



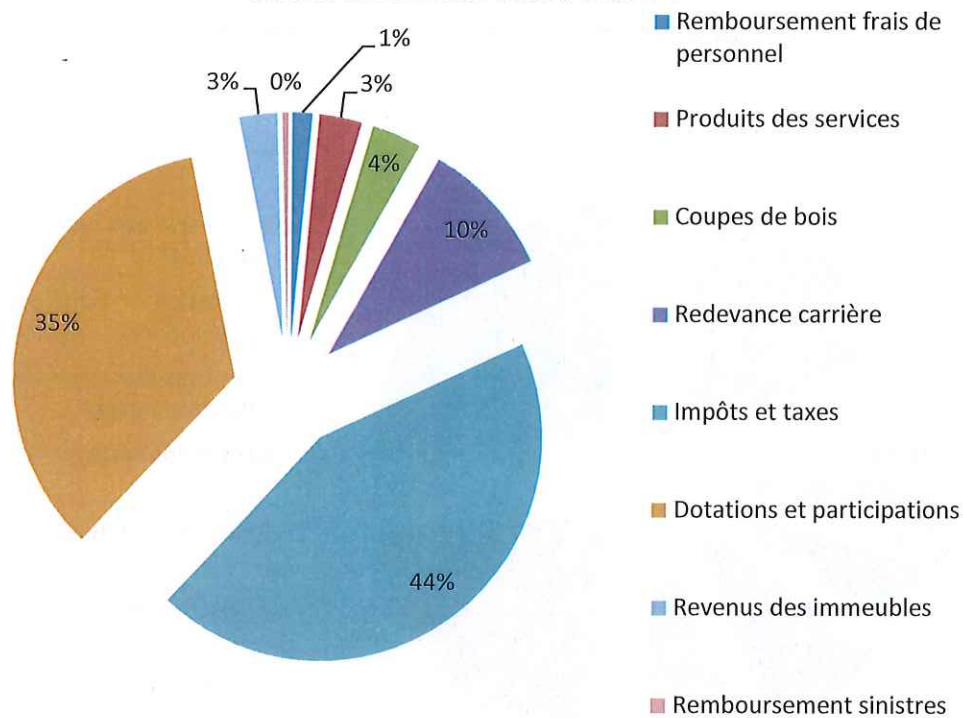
2.1. Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 914 998.95€ (+4.9 % par rapport à 2020 : 871 512.51 €)

Elles sont composées principalement comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 13 256.35 € (10 753.64 € en 2020).
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 151 399.72 € (135 964.70 € en 2020).
L'année 2020 a été marquée par une diminution des recettes liées aux coupes de bois, et par une augmentation des recettes liées à l'activité de la carrière.
- Impôts et taxes : 398 720.38 € (387 771.14 € en 2020),
- Dotations et participations : 315 991.78 € (311 532.65 € en 2020),
- Revenus des immeubles : 25 150.70 € (25 488.78 € en 2020). Deux logements restent vacants. L'un d'eux doit être réhabilité avant d'être proposé à la location. L'autre appartement sera utilisé comme salle d'informatique pendant les travaux de rénovation de l'école élémentaire.
- Remboursements d'assurance (sinistres) : 3 531.25€ (4 585.76 € en 2020)
- Parts sociales : 1.37 €

Répartition des recettes de fonctionnement 2021



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 239 039.07 € (contre 358 388.94 € en 2020)

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 22 803.12 € (39 818.01 € en 2020).
- L'acquisition d'un terrain : 250 €
- Le bornage en vue de la vente d'un terrain situé à côté du centre de secours : 2048 €
- La réalisation d'opérations : 213 931.55 € (317 351.37 € en 2020), avec notamment :
 - o 10 - Voirie : installation de la vidéoprotection : 20 188.80 €
 - o 10 - Voirie : sécurisation de la rue de Saint Nicolas : 6 963.13 €
 - o 10 - Voirie : aménagements de sécurité avenue Jean Moulin : 2 128.90 € (48 778.51 € seront réglés sur l'exercice 2022)
 - o 10 - Voirie : création d'un caniveau rue de Leval
 - o 18 - Cimetière : création d'une allée, d'un columbarium et de six cavurnes : 11 563.20 €
 - o 22 - Travaux en forêt (plantations) : 22 945.49 €
 - o 25 - Ecole élémentaire : études pour la rénovation du bâtiment : 39 178.60 €
 - o 29 - Mairie : achèvement du remplacement des fenêtres : 16 800 €
 - o 29 - Mairie : acquisition de tables pliantes : 2 888.49 €
 - o 30 - Gymnase : études sur la rénovation du bâtiment : 18 334.82 €
 - o 34 - Aménagement de la place de l'ancienne gare : réalisation d'un enrochement pour stabiliser la berge : 6 717 €
 - o 38 - Restaurant de l'ancienne gare : réfection de la toiture : 18 477 €
 - o 39 - Reconversion de la friche industrielle : études de dépollution : 32 094 €

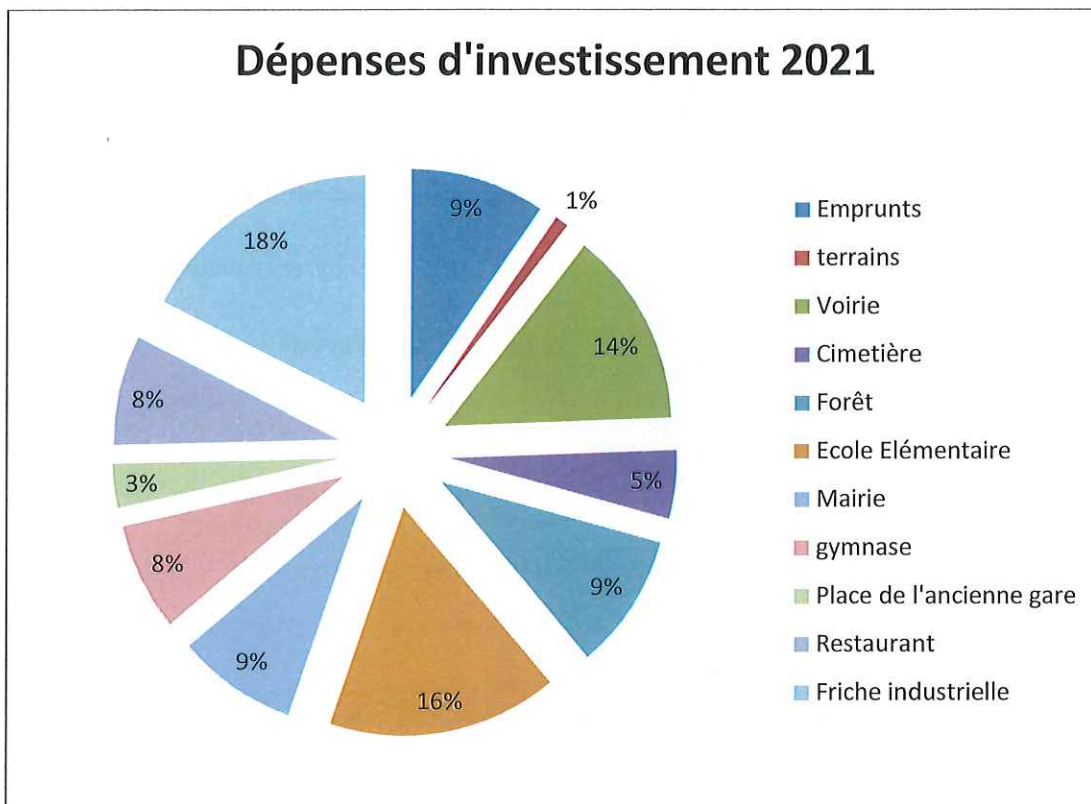
- 39 – Reconversion de la friche industrielle : traitement en urgence au vandalisme d'un transformateur : 10 016.52 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le 15/04/2022

ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE



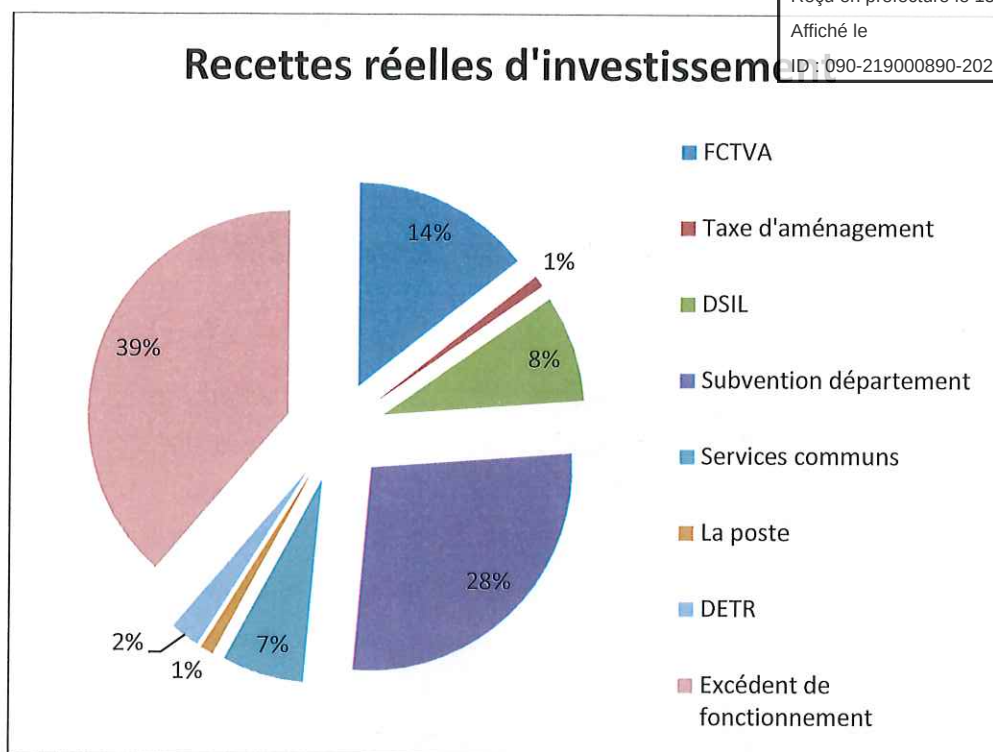
2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 354 198.39 € (247 947.82 € en 2020). Elles se décomposent comme suit :

- Fonds de Compensation de la TVA : 50 926.46 € (contre 61 404.59 € en 2020)
- Taxe d'aménagement : 3206.82 € (contre 3 686 € en 2020)
- Subvention du département pour la plantation de parcelles d'avenir : 2 500 €
- Subvention du département pour la réfection de la passerelle du vieux château : 7 769.70 €
- Subvention du département pour le remplacement des fenêtres de la Mairie : 7 000 €
- Subvention du département pour la rénovation du gymnase : 80 000 €
- Participation des communes de Leval et Romagny aux frais de l'église et du cimetière : 22 953.32 €
- Subvention du fonds de péréquation de La Poste pour la vidéoprotection de l'agence postale : 3 634.80 €
- Subvention de l'Etat (DETR) pour l'installation de systèmes de vidéoprotection : 8 412 €
- Subvention de l'Etat (DSIL) pour la rénovation de l'école élémentaire : 30 000 €

Les recettes d'ordre : 13 398.15 € correspondent aux amortissements.

Recettes réelles d'investissement



2.3. Les restes à réaliser :

Ils correspondent aux dépenses ou recettes engagées sur l'exercice 2021 mais qui n'ont pas pu être réglées sur ce même exercice. Ils se répartissent comme suit :

Dépenses :

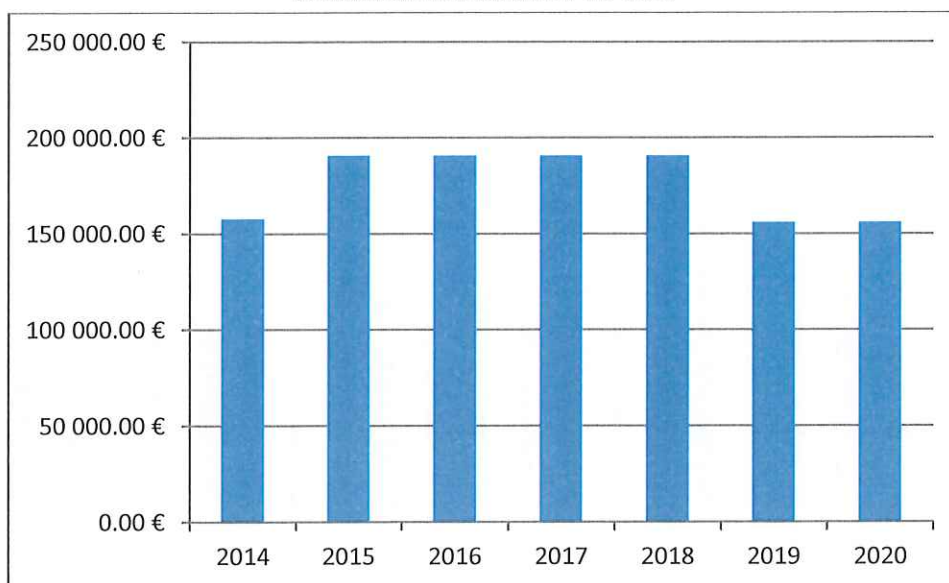
Article	OPERATION	Restes à réaliser 2021
	10 - VOIRIE	
2152	Aménagement de sécurité - Avenue Jean Moulin	48 778.51 €
	39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE	
2313	Etudes dépollution	7 832.58 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		56 611.09 €

Recettes :

Article	Libellé	Restes à réaliser 2021
1323	Subvention (Département) Aménagements partenariaux Avenue Jean Moulin	12 726.55 €
1328	Subvention FEADER Aire d'activités Multiports	11 092.83 €
1386	Subvention ADEME Etudes dépollution TEEN	14 300.00 €
TOTAL DES RECETTES		38 119.38 €

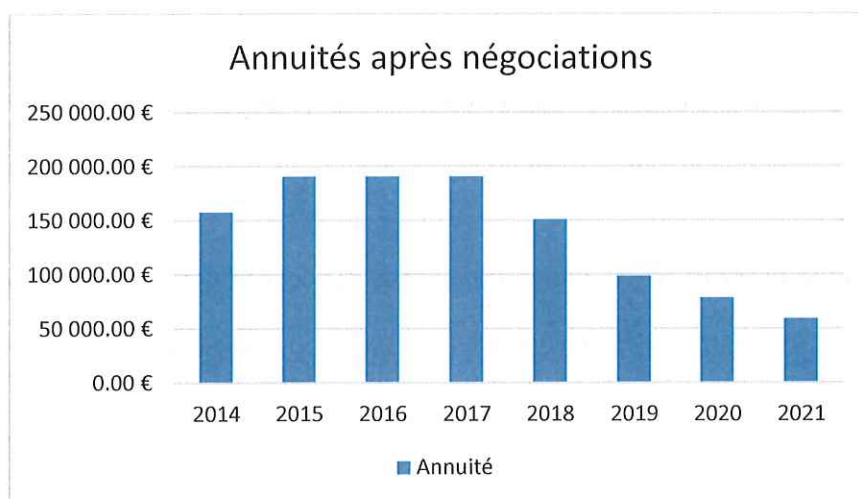
3. Evolution de l'endettement de la commune :

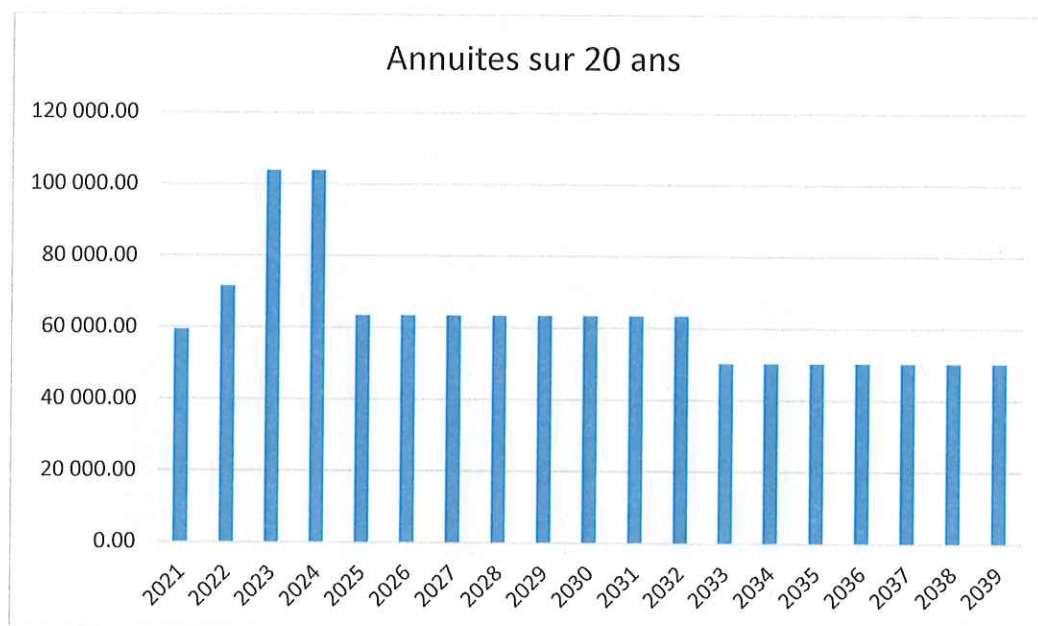
Annuités à rembourser fin 2017



Des négociations menées en 2017 ont permis de réduire le montant des annuités sur les prochaines années. La reprise des emprunts liés à la construction du centre de loisirs a contribué également à diminuer l'endettement de la commune.

Annuités après négociations



Etat de la dette sur 20 ans :**4. Taux d'imposition :**

A compter de 2021, les communes et les EPCI cessent de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, les communes se voient transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire en compensation de la perte du produit de taxe d'habitation sur les propriétés bâties.

Il convient donc d'ajouter le taux départemental au taux communal pour déterminer le nouveau taux 2021 concernant la taxe sur le foncier bâti.

Le Conseil Municipal, a donc décidé de fixer les taux communaux des impôts locaux 2021, comme suit :

■ Foncier Bâti : 26.63 % [(9.91 % taux communal 2020) + (16.72 % taux départemental 2020)]

■ Foncier Non Bâti : 52.55 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 31.12.2021 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 2 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps complet
Technique	1	Adjoint technique	Temps incomplet : 30 h par semaine

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) viennent compléter les effectifs du service technique.

Le Maire,



Didier VALLVERDU

Envoyé en préfecture le 15/04/2022

Reçu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le



ID : 090-219000890-20220411-26_22-DE